

Dossier N° : 6955109  
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie  
Organisme : Service ressources naturelles  
Ce dossier est **en construction**.

## Historique

Déposé le : jeudi 22 décembre 2022 11h37

## Identité du demandeur

Email : jerome.breda@edf.fr  
SIRET : 55208131766522  
SIRET du siège social : 55208131766522  
Dénomination : ELECTRICITE DE FRANCE  
Forme juridique : SA à conseil d'administration (s.a.i.)  
Capital social : 1 578 916 053 €  
Libellé NAF : Production d'électricité  
Code NAF : 3511Z  
Date de création : 1 janvier 1955  
Effectif mensuel 05/2020 : 62 837,18  
(URSSAF)  
Effectif moyen annuel : 63 746,17  
2019 (URSSAF)  
Effectif (ISPF) : 10 000 salariés et plus  
Code effectif : 53  
Numéro de TVA intracommunautaire : FR03552081317  
Adresse : ELECTRICITE DE FRANCE  
22-30  
22 AV DE WAGRAM  
75382 PARIS CEDEX 08  
FRANCE

# Formulaire

## 1 - Présentation de la demande

### Description de la demande

Demande de dérogation pour la stérilisation et effarouchement de goélands argentés

### Est-ce votre première demande ?

Non

## 2 - Votre identité

### Civilité du signataire de la demande :

M.

### Nom et prénom du signataire de la demande :

BRESSY David

### Fonction du signataire de la demande :

Chef de service logistique de site

### Nom et prénom du chargé de projet :

BREDA Jerome

### N° de téléphone du chargé de projet :

02 35 40 63 94

### E-mail du chargé de projet :

jerome.breda@edf.fr

## 3 - Objet de la demande

### Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

### Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Oui

## 4 - Identification des spécimens

### Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

### Nombre de couples :

413

### et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

### et/ou nombre de nids :

354

### Espèce :

Goéland brun (Larus fuscus)

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de couples :**

2

**et/ou nombre de spécimens :**

Non communiqué

**et/ou nombre de nids :**

1

**Espèce :**

Goéland marin (Larus marinus)

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de couples :**

13

**et/ou nombre de spécimens :**

Non communiqué

**et/ou nombre de nids :**

13

**Quelle est la finalité de l'opération ?**

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

**Prévention de dommages à l'élevage**

Non

**Prévention de dommages aux pêcheries**

Non

**Prévention de dommages aux cultures**

Non

**Prévention de dommages à la propriété**

Oui

**Protection de la santé publique**

Oui

**Protection de la sécurité publique**

Non

**Motif d'intérêt public majeur**

Non

**Autres (à préciser ci-dessous)**

Non

**Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale**

La Centrale Nucléaire de Production d'Electricité de PENLY est situé entre DIEPPE et LE TREPORT en plein cœur d'un biotope traditionnel de nidification pour tout oiseau pélagique dont fait partie la famille des goélands.

Les falaises de calcaire, les toitures, les enrochements constituent un refuge pour les oiseaux.

Les goélands du site de PENLY représentent une colonie à ce jour de plus ou moins 500 individus. La zone de pêche interdite propre à tous les sites nucléaires en bordure de mer offre à cette colonie des ressources alimentaires plus élevées qu'ailleurs.

Des désagréments sont causés par la concentration excessive des goélands qui sont à la source de nombreux problèmes sur les sites.

- Risque sanitaire engendrés par les déjections des oiseaux sur les toitures, le personnel, le matériel,
- Dégâts causés sur les bâtiments, les voiries, les véhicules, arrachages de toitures, percement des skydômes et autres matériaux visant à la conception des nids, amoncellement de branchages et de végétaux qui obstruent les évacuations pluviales des toitures et autres.
- Perturbation des systèmes de surveillance et agressivité vis-à-vis du personnel lors de la réalisation d'intervention dans les zones de nidifications,
- Prévenir les risques liés à la sécurité du personnel œuvrant sur les toitures des bâtiments en raison de l'agressivité des oiseaux durant la période de nidification.

Une première campagne d'effarouchement a été réalisée par un fauconnier de 2006 à 2009, puis en complément sur les années 2007-2008 est à titre expérimental l'installation d'un système émettant un cri d'oiseaux en détresse qui n'a pas eu le succès escompté.

Depuis 2010, un maitre fauconnier est intervenu et les effets sur une période assez longue se sont fait sentir. La population est inférieure à celle de 2006 qui comptait 700 individus.

Les opérations d'effarouchement et de stérilisation menées depuis plusieurs années apportent les effets escomptés en diminuant la population présente sur le site et visé à déplacer la population d'oiseaux en dehors du site de PENLY sur les falaises environnantes qui permettent aux oiseaux de nidifier en toute quiétude dans un habitat naturel.

L'autorisation d'effarouchement date du 4 mars 2015 arrivé à échéance fin d'année 2017 et renouveler en 2018, en 2019 puis également en 2020 pour 2 ans, au vu des arguments exposés ci-dessus, nous souhaiterions obtenir une autorisation d'effarouchement et de stérilisation des œufs des nids de goélands argentés (*Larus Argentatus*) dans le cadre de la lutte contre la concentration excessive de cette espèce en zone industrielle.

Pour répondre aux différents arrêtes relatifs au code de l'environnement, la société intervenante en fauconnerie depuis 2020 est FAUCONNERIE-EFFAROUCHEMENT FREDERIC PLONKA - La lèvrardère 72800 Luché-Pringé

Les opérations d'effarouchement sont effectuées par des oiseaux de fauconnerie 8 buses de HARRIS disposant d'un certificat de capacité.

Les buses de HARRIS ont des attaques plus dissuasives. Certaines buses sont spécialisées pour les survols du site, créant une panique générale, d'autres sont spécialisées pour les attaques directes à partir du poing.

Un recensement de tous les nids du site et de la localisation des nids des goélands Marins et Bruns est effectué avant la stérilisation qui est réalisée par pulvérisation d'un produit imperméabilisant la coquille de l'œuf, ce qui a pour effet de stopper le développement de l'embryon.

Les opérations de stérilisation sont menées aux périodes les plus propices courant mai et juin pour les pontes tardives.

Un échéancier est établi à l'année et la production d'un bilan annuel.

En parallèle le site de production d'électricité de PENLY, met les moyens nécessaires dans la prévention par la collecte des déchets et des plastiques afin que les goélands ne puissent pas profiter des déchets et des plastiques pour les utiliser comme matériaux à la construction des nids. Des zones dites " de repli" sont localisées pour pousser les goélands argentés à migrer vers celle-ci permettant à la fois une protection des personnes et des matériels.

Le nettoyage des toitures et des anciens nids lorsque cela est nécessaire permet d'enlever tous les matériaux précédemment emmenés par les goélands, de plus nous avons installés des filets de protection sur les toits de certains bâtiments, notamment ceux représentant un risque radiologique pour les oiseaux.

Ces actions permettent de freiner la construction des nids et de diminuer l'effet attractif du site et répond aux mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par les oiseaux de nids sur le toit.

Pour ce qui concerne de limiter l'accès aux ressources alimentaires, un service de collecte déchets est spécialement dédié au site de PENLY, des bennes et des bâches sont disposées afin de limiter l'accès aux goélands.

Le recensement en 2022, c'est fait sur la semaine 17 avec le GNOM pour le recensement des nids de goélands marin.

La stérilisation se sont fait sur les semaines 20, 23

Suite à un nettoyage en période de nidification en 2018, et en accord avec le fauconnier, nous avons créé des séances de sensibilisation et d'information aux personnels de la centrale ainsi qu'aux entreprises prestataires ont eu lieu la dernière semaine (27) de présence de l'entreprise PLONKA Effarouchement

Ces séances ont eu pour but d'informer et de sensibiliser le personnel sur les gestes et les comportements à avoir vis-à-vis des goélands (ne pas s'approcher d'un nid, ne pas le détruire, que faire vis-à-vis d'oiseaux retrouvés morts, les raisons et la technique de la stérilisation, différencier un goéland argenté et un goéland marins).

Une cartographie des nids a été élaborée en 2022 avec la nouvelle société de fauconnerie qui est remise au suivi scientifique.

## **5 - Modalités et techniques de l'opération ?**

### **5.1 - Destruction**

#### **Destruction des nids :**

Pendant la période de nidification nous ne procédons pas à la destruction de nids.  
Nous nettoyons les terrasses et toitures des bâtiments après la période d'envol des petits

#### **Destruction des oeufs :**

Non communiqué

#### **Destruction des animaux :**

##### **Par des animaux prédateurs**

Non

##### **Sans objet**

Oui

**Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.**

Non communiqué

#### **Autres moyens de destruction :**

Non communiqué

**Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :**

Non communiqué

### **5.2 - Perturbation intentionnelle**

**Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.**

**Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?**

#### **Utilisation d'animaux sauvages prédateurs**

Non

#### **Utilisation d'animaux domestiques**

Oui

#### **Utilisation de sources lumineuses**

Non

#### **Utilisation d'émissions sonores**

Non

#### **Utilisation de moyens pyrotechniques**

Non

#### **Utilisation d'armes de tir**

Non

## Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Non

## Autre

Non

## Merci d'en préciser les modalités.

effarouchement par fauconnerie, à l'aide de Buses de HARRY'S

## Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.

avant la période de nidification nous procédons à de l'effarouchement sur les parties de toitures difficiles d'accès, créant de l'insécurité chez les oiseaux.  
sont exempt les toitures ou des nids de goélands marins ont été repérés.

## 6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération

### Nom, prénom

PLONKA Frédéric

### Organisme de rattachement

DDPP 72

### Formation en biologie animale

Non

### Précisions sur la formation

Non communiqué

### Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non

### Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

### Expérience à la pratique des inventaires

Non

### Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

### Autre formation

Non

### Précisions sur la formation

Non communiqué

## 7 - Période demandée pour les opérations

### Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?

2023-2026

## **8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation**

**Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :**

01 janvier 2023

## **9 - Lieux de l'opération**

**Précisez le département :**

76 – Seine-Maritime

**Précisez la commune :**

Petit-Caux (76370)

Département : 76 – Seine-Maritime

## **10 - Compte rendu de l'opération**

**Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?**

Un plan d'action est établi entre le fauconnier et le chargé d'affaires EDF, avec les zones qui seront traitées et celles qui seront désignées comme zone de repli ( pas de stérilisation, ni d'effarouchement).

ce plan d'action est présenté a l'organisme ornithologique en début d'année.

le rapport du fauconnier est établi au format word, rempli au fur et a mesure des visites et interventions, conformément au planning d'intervention du fauconnier et du plan d'action.

## **11 - Justification de la demande**

### **11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain**

**Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :**

des filets sont mis en place sur les bennes contenant des denrées ou déchets.

**Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :**

filets sur les toitures ou des opérations de maintenance sont très régulière et facile de mise en œuvre.

**Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté**

des zones de replis sont défini et repérés par le plan d'action en tout début de campagne, la volonté est de repoussé les goélands argentés vers ces zones et évitant de devoir faire de la stérilisation à outrance.

### **11.2 - Zones de nidification et impact des opérations**

**Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes**

- Un point situé à 49°58'35"N 1°12'37"E

**Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :**

- Un point situé à 49°58'35"N 1°12'36"E



## **Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :**

Nous cherchons essentiellement à repoussés les goélands argentés à nidifier vers des zones ( que nous appelons zones de repli), qui impact le moins les activités, matériels et le personnel du site.

nous avons identifier les zones comme , les toitures des salles des machines et les enrochements ou la plage de St Martin en campagne.

## **Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :**

Sur l'année 2021, la population était d'environ de 375 couples sur le site pour environ 210 poussins.

Pour l'année 2022, la population est d'environ 340 couples pour environ 180 poussins.

## **12 - Rapport annuel**

**Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.**

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

### **Rappel de la justification de la demande N-1 :**

Arrêté n° SRN/UA3PA/2020-18-00242-010-003 du 30 avril 2020

Autorisant la perturbation intentionnelle et la stérilisation d'œufs d'espèces animales protégées: Goéland Argenté (*Larus argentatus*)

### **Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :**

interdiction sur site de nourrir les goélands

le stockage des déchets dans des bennes fermées ou munis de filet de protection

Filet de protection sur les toitures où des interventions sont régulières, ainsi que sur les toitures des bâtiments modulaires sur site (bungalows).

### **Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?**

Moins de dégâts sur les installations et d'agressions envers le personnel.

## **12.1 - Bilan des opérations de stérilisation**

**Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.**

### **Date du 1er passage :**

19 mai 2022

### **Durée de l'intervention (en jours) :**

2

### **Date du 2nd passage :**

10 juin 2022

### **Durée de l'intervention (en jours) :**

2

## **Quel produit a été utilisé ?**

de l'huile de lin

## **Cartographie des zones traitées :**

**Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.**

Le bâtiment galette technique, n'a pu être traité . ce bâtiment en cours de travaux de rénovation avec interdiction d'accès aux personnel non autorisé .

## **12.2 - Les résultats chiffrés des opérations**

**Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.**

## **12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement**

**Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.**

### **Merci de fournir le calendrier d'interventions.**

du 19 au 22 avril effarouchement

du 2 ou 6 mai effarouchement

16,17 mai et 20 mai effarouchement sur les zones défini par le plan d'action

à partir du 7 juin arrêt de l'effarouchement suite à l'alerte grippe aviaire

### **Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?**

effarouchement par fauconnerie buses de HARRYS

### **Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?**

#### **Espèces :**

Goéland marin (*Larus marinus*)

#### **Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

#### **Nombre de spécimens :**

27

#### **Espèces :**

Goéland argenté (*Larus argentatus*)

#### **Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

#### **Nombre de spécimens :**

832

#### **Espèces :**

Goéland brun (*Larus fuscus*)

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de spécimens :**

1

**Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?**

un sentiment d'insécurité pour les goélands les pousse vers les zones de repli où ils sont plus tranquille.

**Espèce :**

Goéland brun (Larus fuscus)

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de spécimens :**

3

**Espèce :**

Goéland marin (Larus marinus)

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de spécimens :**

18

**Espèce :**

Goéland argenté (Larus argentatus)

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de spécimens :**

569

**En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?**

0

## **12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation**

**Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?**

0

**L'espèce concernée :**

Non communiqué

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Le stade du spécimen transféré :**

Non communiqué

**La date du transfert :**

Non communiqué

**La raison de ce transfert :**

Non communiqué

**L'adresse du centre de soins d'accueil :**

Non communiqué

**Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :**

**Espèce :**

Goéland marin (*Larus marinus*)

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de couples en début de nidification :**

Non communiqué

**et/ ou nombre de spécimens en début de nidification :**

28

**Nombre de couples en fin de campagne :**

Non communiqué

**et/ ou nombre de spécimens en fin de campagne :**

Non communiqué

**Nombre de nids :**

16

**Nombre d'oeufs :**

17

**Nombre de poussins :**

19

**Espèce :**

Goéland brun (*Larus fuscus*)

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de couples en début de nidification :**

2

**et/ ou nombre de spécimens en début de nidification :**

Non communiqué

**Nombre de couples en fin de campagne :**

3

**et/ ou nombre de spécimens en fin de campagne :**

Non communiqué

**Nombre de nids :**

Non communiqué

**Nombre d'oeufs :**

Non communiqué

**Nombre de poussins :**

Non communiqué

**Espèce :**

Goéland argenté (*Larus argentatus*)

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de couples en début de nidification :**

832

**et/ ou nombre de spécimens en début de nidification :**

Non communiqué

**Nombre de couples en fin de campagne :**

Non communiqué

**et/ ou nombre de spécimens en fin de campagne :**

569

**Nombre de nids :**

354

**Nombre d'oeufs :**

265

**Nombre de poussins :**

0

**Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?**

Nous sommes environ à 50% de la population de goélands argentés concernés par la stérilisation et environ 75% par l'effarouchement (toujours de goélands argentés)

### **13 - Expression libre**

**Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.**

le site étant classé SIV (Site d'Importance Vitale), il n'est pas possible d'avoir une capture ou une localisation des bâtiments par Google Map.

Cependant un plan de site en PJ, vous permet de localiser les bâtiments et les nids.

## 14 - Pièce complémentaire

## 15 - Engagement

Engagement

Oui

## Annotations privées

**1. La description de la demande est-elle clairement précisée??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**2. Le signataire de la demande est-il bien identifié??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération??**

Non communiqué

**Si doute, voir avec le chef d'unité**

Non communiqué

**5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**6. Les modalités techniques sont-elles précisées??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

## 8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté???

Non communiqué

### Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

## 9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes???

Non communiqué

### Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

### Autres observations

Non communiqué

## Messagerie

### Email automatique, jeudi 22 décembre 2022 11h37

[Votre dossier n°6955109 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 6955109 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Demande de dérogation pour la stérilisation et effarouchement de goélands argentés. À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/6955109> Si vous avez des questions concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service ressources naturelles de la DREAL Normandie :- par téléphone au 02 76 00 07 04- par courriel à l'adresse : [srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr) Bonne journée,

### pascal.domalain, lundi 17 avril 2023 16h44

Bonjour,

Notre travail d'analyse des données ne nous a pas permis de conclure avec certitude sur les effets mortifères du virus de la grippe aviaire sur les populations nicheuses de goélands. En conséquence, les dérogations en cours restent valides et les nouvelles demandes ou reconduction sont acceptées.

Vous recevrez votre arrêté de dérogation au début du mois de mai avant la campagne de stérilisation.

Restant à votre disposition,

Cordialement